

RECHERCHE TALENTS LOCAUX

« UN ÉTÉ SHOW 2.0 | ÉDITION 2021 »

Vous avez du talent en chant et vous souhaitez le faire voir au grand public...? Que vous soyez âgé de 10 ou 68 ans, seul ou en duo, voilà une chance unique de vous faire découvrir. Pour être éligible au recrutement, vous devez prendre connaissance des critères d'admissibilité, respecter les conditions émises et compléter le formulaire d'inscription « **UN ÉTÉ SHOW 2.0 | ÉDITION 2021 – TALENTS LOCAUX** », disponible au sainte-marie.ca. Ensuite, il vous suffit de le retourner, par courriel, à info-loisir@sainte-marie.ca avant le 23 mars 2021.

Si votre candidature est retenue, quelle est la suite du processus?

Vous serez contacté par téléphone ou courriel. Il est probable que vous soyez invité à une audition dont la date vous sera confirmée au moment de l'appel. La durée de chacune des auditions variera entre 15 et 30 minutes. L'horaire sera déterminé ultérieurement, selon les disponibilités des membres du comité de sélection.

Parmi toutes les candidatures admises et passées en audition, sept seront sélectionnées pour faire la première partie de l'un des artistes ou groupes mis en vedette lors de la série de spectacles « **UN ÉTÉ SHOW 2.0 – ÉDITION 2021** » qui sera présentée tous les vendredis soir dès 19 h 30 du 2 juillet au 13 août 2021. Une fois sélectionné, le comité de sélection déterminera la date à laquelle vous réaliserez votre prestation.

Dans le mandat qu'il s'est vu confier, le comité de sélection s'efforce à concevoir une programmation des plus diversifiées. Conséquemment, tous les styles sont les bienvenus. Un effort est consenti pour bien accompagner chaque artiste, solo ou duo. Une fois sélectionnée, chacune des candidatures retenues aura droit à un soutien technique et logistique (matériel de scène), à la promotion de son spectacle, de même qu'à un cachet. Chaque artiste ou duo devra signer une entente et recevra, à la suite de sa prestation, un cachet variant entre 50 \$ et 75 \$ par artiste pour réaliser une prestation d'une durée variant entre 15 et 20 minutes.

Voilà une belle une occasion de faire valoir vos talents, en plus de divertir un public des plus chaleureux! N'oubliez pas : vous avez jusqu'au 22 mars pour déposer votre dossier. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le **SLCVC** au 418 387-2301, poste 2237 ou consultez le sainte-marie.ca, à l'onglet « **Loisirs & culture** ».

À VOUS DE DÉVOILER VOTRE TALENT ET DE NOUS PARTAGER VOTRE PASSION!

AVIS COVID :

En raison de la pandémie, la Ville de Sainte-Marie ne peut garantir l'offre du programme « **UN ÉTÉ-SHOW 2.0** ». Advenant l'impossibilité d'offrir le volet « **TALENTS LOCAUX** », le comité de sélection conservera votre candidature pour la prochaine saison ou pour tout autre événement où votre présence pourrait s'intégrer à la programmation offerte.

Prendre note que les artistes et groupes présentés à l'affiche, soit dès 20 h, sont choisis par Ovascène. La programmation complète sera dévoilée dans la programmation estivale 2021.

UN ÉTÉ SHOW 2.0 | ÉDITION 2021 – TALENTS LOCAUX

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

ÉTAPE 1 : MISE EN CANDIDATURE ET PRÉ SÉLECTION

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À UNE AUDITION OFFICIELLE, VOUS DEVEZ...

- 1.1 Être âgé de plus de 10 ans.
- 1.2 Faire une inscription en solo ou en duo en prenant soin de l'indiquer sur le formulaire à l'endroit approprié. Dans le cas d'un duo, plusieurs combinaisons sont possibles. Toutefois, il est primordial que l'une des deux personnes chante (les deux peuvent chanter et s'accompagner ou l'une peut chanter alors que l'autre accompagne, etc.).
- 1.3 Fournir un enregistrement de qualité permettant au comité effectuant la pré sélection de bien vous entendre et vous voir. Si l'inscription se fait en duo, l'enregistrement doit permettre d'entendre les deux personnes chanter et/ou jouer ensemble, ainsi que de bien les distinguer. L'enregistrement fourni doit contenir entre trois et cinq chansons. Vous devez aussi fournir une photo récente et de bonne qualité.
- 1.4 Être disponible le pour une audition avant le 2 mars. Une première plage horaire vous sera offerte. Si vous n'êtes pas disponible à cette période, une seconde plage horaire vous sera proposée. Si elle ne vous convient pas, votre dossier de candidature sera alors retiré.

ÉTAPE 2 : AUDITION

SI VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EST RETENU POUR UNE AUDITION OFFICIELLE, VOUS DEVEZ...

- 2.1 Être présent à l'endroit, ainsi qu'à la date et heure convenues. Il n'y aura aucune possibilité de reporter l'audition si vous ne vous y présentez pas. Par ailleurs, si vous êtes un duo, il est impératif que les deux personnes soient présentes.
- 2.2 Présenter le répertoire que vous avez préalablement fourni à l'étape 1. À ce stade-ci du processus, le comité de sélection vous suggère fortement de présenter cinq chansons. Il est à noter, à moins d'avis contraire de la part du comité de sélection, que parmi les cinq chansons présentées trois ou cinq d'entre elles constitueront le spectacle que vous offrirez en guise de première partie. La durée de votre spectacle, si vous êtes sélectionné, ne devra pas dépasser 20 minutes.
- 2.3 Fournir tout le matériel nécessaire à votre prestation lors de votre audition (ex. : bande sonore, instrument de musique, etc.).

ÉTAPE 3 : SÉLECTION FINALE - CANDIDATURE RETENUE

SI VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EST RETENU POUR LA SÉLECTION FINALE, VOUS DEVEZ...

- 3.1 Faire une entente avec le diffuseur pour déterminer la date à laquelle vous ferez votre spectacle. Il est important de noter que le style de musique que vous offrirez influencera le jumelage avec l'artiste principal.
- 3.2 Être disponible en journée le jour du spectacle afin de procéder au test de son.
- 3.4 Assurer votre présence au site du spectacle une fois le calendrier établi.
- 3.5 Signer l'entente établie par le diffuseur dans les délais prescrits. Le cachet sera versé le jour du spectacle. Si vous êtes un duo, un seul chèque sera émis au nom du signataire de l'entente.

À SAVOIR :

- Tous les styles musicaux sont les bienvenus. Le comité de sélection a le mandat de choisir des artistes et des groupes aux styles musicaux variés, de manière à concevoir une programmation **des plus diversifiées**.
- Le cachet versé pour un artiste sera établi suite à la sélection finale. Si vous êtes sélectionné, le comité de sélection vous soumettra une proposition de cachet, variant entre 50 \$ et 75 \$ par artiste. Ce cachet aura été formulé en considérant le type de formation (artiste solo ou duo), l'expérience du ou des artistes, la durée de la prestation. La proposition formulée par le comité sera à prendre ou à laisser. Il importe de souligner qu'une fois sélectionnée, chacune des candidatures retenues aura droit à un soutien technique et logistique (sonorisation et éclairage), à la promotion de son spectacle, en plus de son cachet.
- Aucuns frais ne seront consentis à titre de per diem. Le cachet inclut tout. Il importe de rappeler que le cachet offert prend en considération que le matériel logistique et la sonorisation sont prêtés, à moins d'une demande trop spécifique et/ou jugée trop onéreuse.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

« UN ÉTÉ SHOW 2.0 | ÉDITION 2021 - TALENTS LOCAUX »

1. COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM ET PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

MUNICIPALITÉ : _____

PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

 DOMICILE : _____  CELLULAIRE : _____

@ COURRIEL : _____

2. DESCRIPTION DE LA FORMATION

2.1 NOM DE L'ARTISTE OU DU GROUPE : _____

2.2 NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTANT LA PRESTATION :

Cochez la case appropriée

IMPORTANT : En solo, la personne doit obligatoirement chanter. En duo, il faut au moins que l'une des deux personnes chante.

SOLO (UNE PERSONNE)

DUO (DEUX PERSONNES)

2.3 INFORMATION SUR LES ARTISTES :

PRÉCISEZ CI-DESSOUS LA COMPOSITION ET L'IDENTITÉ (SOLO OU DUO).

NOM ET PRÉNOM	RÔLE (CHANTEUR, GUITARISTE, ETC.)	ÂGE INDIQUEZ L'ÂGE AU 30 JUIN 2020	DATE DE NAISSANCE (J/M/A)

2.4 TYPE MUSICAL :

Cochez la ou les cases appropriées (maximum 3).

BLUES CHANSON FRANÇAISE FOLK FUNK JAZZ MÉTAL

MUSIQUE CLASSIQUE POP ROCK WESTERN/COUNTRY

AUTRE, PRÉCISEZ : _____

2.5 DURÉE DU SPECTACLE :

Le temps alloué à cette première partie sera d'une durée minimale de **15 minutes** et maximale de **20 minutes**. Cette prestation devra être faite sans entracte.

J'AI LU ET J'ACCEPTE CETTE DIRECTIVE : OUI

SIGNATURE : _____

DATE : _____

2.6 DATE SOUHAITÉE POUR LE SPECTACLE :

Cochez la ou les dates souhaitées en indiquant la préférence (1, 2 ou 3).

IMPORTANT : Les dates au calendrier peuvent être modifiées.

2 JUILLET _____

9 JUILLET _____

16 JUILLET _____

23 JUILLET _____

30 JUILLET _____

6 AOÛT _____

13 AOÛT _____

2.7 BESOINS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES :

Indiquez vos besoins au meilleur de votre connaissance.

À SAVOIR : PRENDRE NOTE QUE TOUT LE VOLET « TECHNIQUE » SERA PRIS EN CHARGE PAR L'ÉQUIPE D'OVASCÈNE (ÉCLAIRAGE ET SONORISATION).

2.8 PRÉSENTATION DE L'ARTISTE OU DUO ET BIOGRAPHIE :

Rédigez un court texte qui vous présente et indiquez vos expériences musicales (endroits, dates, etc.).

Pour être enregistré, le dossier d'inscription doit être **complet**, c'est-à-dire que toutes les informations requises doivent être incluses, notamment un enregistrement sonore incluant trois (3) chansons au minimum (extrait vidéo), ainsi qu'une photo récente et de bonne qualité.

La date limite pour s'inscrire est le **22 mars 2021**. Le dossier doit être transmis au bureau du **SLCVC**, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Marie :

Par la poste :

« UN ÉTÉ SHOW 2.0 | ÉDITION 2021 – TALENTS LOCAUX »

270, avenue Marguerite-Bourgeoys (Québec) G6E 3Z3

Par courriel :

info-loisir@sainte-marie.ca

Note : À défaut de fournir le matériel dans le délai prévu, l'inscription sera rejetée.

Par la présente, j'affirme que les renseignements fournis sont exacts.

SIGNATURE : _____

DATE : _____